

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES**  
**COMPTE-RENDU - SEANCE DU 17 FEVRIER 2011**

Nombre conseillers en exercice	: 47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	10 février 2011
Nombre conseillers présents	: 35		
dont : conseillers titulaires	: 28	Date de l'affichage du procès-verbal	24 février 2011
conseillers suppléants	: 7		

L'an deux mil onze, le dix sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient présents : Mmes-MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, OESTEREICH Michel, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, LE VAST Jean-Claude, SCELLE Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, CHOLOT Guy, D'HULST Francis, VOISIN René, LEVEEL Henry, LECAILLON Alain, LAUNEY Stéphane, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, MABIRE Caroline.

Membres suppléants : Mmes. MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de LE ROUX Pierre), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de LECOURT Stéphane), HAMEL Armand (suppléant de FLAMBARD Geneviève), RICHARD Lucien (suppléant de VRAC Eugène), TRAVERT Henri (suppléant de BOISNEL Jean), MARGUERIE Jacques (suppléant de JEANNE Patricia).

Absents excusés : Mmes-MM. BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, LE ROUX Pierre, MENDES Thierry, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, LANGLOIS Alain, BROQUET Patrick, LECOURT Stéphane, BONIAKOS Dimitri, POULAIN Jérôme, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, PILLET Denis, VRAC Eugène, BOISNEL Jean, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : Melle LESAGE Régine

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune autre remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2010.

Compte-rendu délégations M. le Président :

M. le Président informe l'assemblée que dans le cadre de ses délégations, il a procédé à la signature des documents correspondants aux sujets suivants :

- o organisation des activités socio-éducatives 2011/2013 : groupement ADPEP/Francas
- o fiche A - accueil du matin et du soir
  - total des charges annuelles : 102 303 €
  - coût de l'heure : 3.76 €
  - coût de la ½ heure : 1.90 €
- o fiche B - accueil de loisirs mercredi
  - total des charges annuelles : 55 023 €
  - coût journée enfant : 35.50 €

- coût ½ journée enfant : 28.25 €
- fiche C - congés scolaires à la journée
  - total des charges annuelles : 157 559 €
  - coût journée enfant : 28.49 €
  - coût ½ journée enfant : 23.27 €
- fiche D - apprentissage à la citoyenneté - coût annuel : 20 423 €
- fiche E - mini séjours - coût annuel : 22 965 €
 

Les frais de gestion sont inclus dans les fiches ci-dessus.
- local infirmiers de Portbail :
  - plomberie : entreprise Lebranchu d'un montant de 2 130.51 € HT
  - électricité : entreprise Fauvel d'un montant de 2 016.03 € HT
  - menuiserie intérieure / extérieure : entreprise Poulain d'un montant de 9 463.15 € HT
  - peinture : entreprise Teiche d'un montant de 2 091.92 € HT
- matériel informatique : société Axians pour un montant de 1 902.00 € HT
- étude de définition des filières d'assainissement non collectif : société Planis au prix unitaire de 275.22 € HT (pour 30 études) ou 270.22 € HT (pour 40 études)

## 1. AVANT-PROJET DEFINITIF GENDARMERIE

En l'absence de M. Viste architecte excusé, M. le Président présente l'avant-projet définitif de la gendarmerie de Barneville-Carteret ainsi que son plan de financement prévisionnel. Les différents points de litige ayant été corrigés, M. le Président confirme que le toit de la gendarmerie sera plat et végétalisé. La toiture des logements sera à double pente asymétrique permettant la conservation du puits de lumière initial. Le chauffe-eau solaire sera supprimé. M. le Président remercie vivement la mairie de Barneville-Carteret pour son appui et la signature rapide du permis de construire.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (montants HT) :

Travaux bâtiments et voirie	1 904 000 €
Maîtrise d'œuvre (8.4%)	160 000 €
Missions diverses	70 000 €
Total dépenses HT	2 134 000 €
Soit TTC	2 552 264 €
Subvention Etat	250 560 €
Subvention Conseil Général	66 846 €
Subvention DDR	100 000 €
Reste à charge	2 134 858 €

M. le Président indique que le loyer annuel de 84 192 € permet le remboursement d'un prêt de 1 150 000 € environ.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 34 voix pour, 1 voix contre, approuve l'avant-projet définitif et le plan de financement de la construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret.

## 2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

M. le Président présente au Conseil Communautaire le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011 tel que présenté en annexe. Il précise que ce dossier a été soumis à la commission Finances du 16 février dernier.

### **3. DEMANDE DELEGATION**

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
2. de l'approbation du compte administratif,
3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15
4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
5. de l'adhésion à un établissement public,
6. de la délégation de gestion d'un service public,
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

M. le Président sollicite la possibilité d'être chargé, par délégation du conseil communautaire, d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 34 voix pour, 1 voix contre, donne délégation à M. le Président d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans le cadre de ses compétences, à recourir au service d'un avocat et de régler les frais correspondants. Cette délégation peut également s'exercer en lien avec une ou plusieurs communes du territoire.

### **4. CONVENTION SAFER**

M. le Président présente le projet de convention à passer avec la SAFER pour 3 ans, comprenant les missions suivantes :

- veille foncière
- action foncière et constitution de réserves
- gestion du patrimoine foncier

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le président à signer la convention avec la SAFER pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et à régler les frais correspondants.

### **5. LANCEMENT CONSULTATION MARCHÉ ETUDES ET TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

1. *Marché de travaux* : M. le Président rappelle le programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, présenté lors du conseil communautaire du 09 décembre dernier :

- 2011 : phase 1 (entretien) : le Fleuve, le Lanquetot, le Gennetot, la Vallée, le Quesney, le St Marc, La Veillègue, la Valette
- 2012 : phase 2 (entretien) : les Douits, le Doué, Le Pont aux Œufs, le Hameau tranquille, le Cocuet, le Graffard, la Gerfleur
- 2013 : phase 3 (entretien) : la Heurtauderie, la Grise, l'Ollonde

Il fait savoir que l'enquête publique a eu lieu du 03 au 17 janvier 2011 ; le commissaire-enquêteur a remis son rapport le 03 février 2011 et a émis un avis favorable à ce programme. La Déclaration d'Intérêt Général est en cours de signature.

Compte tenu de ces éléments, il demande au conseil communautaire de l'autoriser à lancer la consultation auprès des entreprises, sous la forme d'un marché à bons de commandes passé selon la procédure adaptée, avec la définition de deux lots :

- lot 1 - travaux de restauration de la végétation des berges

- lot 2 - aménagement d'ouvrages (abreuvoirs, clôtures, passerelles ...)

Ce marché est estimé à 275 324 € TTC pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation pour l'attribution du marché de restauration et d'entretien des cours d'eau 2011/2013, dans le cadre de la procédure adaptée.

2. Marché d'études hydrauliques : M. le Président rappelle le programme pluriannuel d'études hydrauliques, présenté lors du conseil communautaire du 09 décembre dernier :

- 2011 : phase 1 : le Fleuve et le Notte (hors programme des cours d'eau)
- 2012/2013 : phase 2 : la Vallée, le Lanquetot, le Quesney, le St Marc, la Valette, la Gerfleur
- 2013/2014 : phase 3 : la Grise, l'Ollonde

sous réserve de l'avancement des travaux de restauration et d'aménagement des cours d'eau.

Il fait savoir que l'enquête publique a eu lieu du 03 au 17 janvier 2011 ; le commissaire-enquêteur a remis son rapport le 03 février 2011 et a émis un avis favorable à ce programme. La Déclaration d'Intérêt Général est en cours de signature.

Compte tenu de ces éléments, il demande au conseil communautaire de l'autoriser à lancer la consultation auprès des cabinets d'études, sous la forme d'un marché pluriannuel passé selon la procédure adaptée (estimation : 81 000 € TTC + 13 000 € TTC pour le Notte).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation pour l'attribution du marché des études hydrauliques 2011/2014, dans le cadre de la procédure adaptée.

## 6. PARTICIPATION PROGRAMME TRAVAUX = FOURREAUX

M. le Président donne lecture d'un courrier du Syndicat Mixte Manche Numérique qui informe que dans le cadre du programme « travaux = fourreaux », le Syndicat Départemental d'Electricité de la Manche va réaliser des opérations de génie civil sur le territoire des communes de Barneville-Carteret (rue Hauvet, rue Dessous le Bourg, rue Jean Jaurès et rue Thierry d'Argenlieu) et de St Jean de la Rivière (route de la Mer) afin de préparer l'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la Côte des Isles.

Conformément à la délibération du Comité Syndical Manche Numérique du 11 mars 2010, la répartition du coût des travaux est la suivante (montants HT) :

- Conseil Régional de Basse Normandie.....	35 %	16 940 €
- Conseil Général.....	17 %	7 528 €
- Communauté de Communes.....	18 %	8 712 €
- Subvention FEDER.....	30 %	14 520 €

Le Syndicat Mixte Manche Numérique supporte l'avance du FCTVA pendant deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la participation de la Communauté de Communes aux travaux de mise en place de fourreaux pour la fibre optique sur les communes de Barneville-Carteret et St Jean de la Rivière, l'autorise à signer tout document y afférent et à régler les frais correspondants.

M. le Président demande à être autorisé à donner son accord aux futures demandes présentées par les communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à donner son accord à la participation de la Communauté de Communes aux travaux de mise en place de fourreaux pour la fibre optique sur les communes du territoire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles et l'autorise à signer tout document y afférent et à régler les frais correspondants.

## 7. RELAIS SERVICE PUBLIC - BUDGET 2011

M. le Président rappelle que les différents services de proximité de la Communauté de Communes de la Côte des Isles ont pu bénéficier d'une labellisation « Relais Services Publics » en 2009. Cette labellisation s'est accompagnée d'une subvention FNADT d'un montant de 10 000 € pour le fonctionnement de ce relais. Afin de pouvoir solliciter cette même subvention pour l'année 2011, M. le Président présente le budget de fonctionnement 2011 du Relais Services publics :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2010	CA 2010	BP 2011	Observations
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>14 550.00</b>	<b>13 331.63</b>	<b>15 020.00</b>	
60611 Eau assainissement	600.00	270.59	400.00	locaux 8 rue des écoles BC + 26 rue Asselin PB
60612 Electricité	3 800.00	4 664.15	5 000.00	locaux 8 rue des écoles BC + 26 rue Asselin PB
60632 Acquisition petit matériel	500.00	0.00	200.00	
6064 Fournitures administratives	1 000.00	283.27	500.00	
6132 Locations immobilières	4 200.00	4 200.00	4 200.00	loyer 8 rue des écoles à BC
6135 Location mobilière	0.00	1 148.16	1 200.00	location copieur associations
6156 Maintenance	950.00	237.31	500.00	maintenance copieur associations
6226 Indemnités régisseurs	0.00	220.00	220.00	
6262 Frais télécommunications	3 500.00	2 308.15	2 800.00	
<b>Chapitre 012- charges de personnel</b>	<b>52 700.00</b>	<b>52 198.84</b>	<b>53 100.00</b>	
6411 Personnel titulaire	2 000.00	1 887.42	2 100.00	agent d'accueil 3.5/35e
6413 Personnel non titulaire	35 500.00	35 083.76	35 500.00	2 animateurs EPN 25/35e + 20/35e
6451 Cotisations patronales	15 200.00	15 227.66	15 500.00	
<b>Total dépenses de fonctionnement 2010</b>	<b>67 250.00</b>	<b>65 530.47</b>	<b>68 120.00</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2010	CA 2010	BP 2011	Observations
<b>70 - Produits des services</b>	<b>11 500.00</b>	<b>8 071.50</b>	<b>8 000.00</b>	
70688 Autres prestations de services	11 500.00	8 071.50	8 000.00	recettes usagers EPN
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>21 800.00</b>	<b>20 050.00</b>	<b>21 800.00</b>	
74718 Dotation Etat	10 000.00	10 000.00	10 000.00	
7472 Dotation Région	9 500.00	7 750.00	9 500.00	Appel à projets EPN CRBN
7478 Dotation autres organismes	2 300.00	2 300.00	2 300.00	Syndicat Mixte Manche Numérique
s/total recettes de fonctionnement 2010	33 300.00	28 121.50	29 800.00	
Autofinancement CC Côte des Isles	33 950.00	37 408.97	38 320.00	
<b>Total recettes de fonctionnement 2010</b>	<b>67 250.00</b>	<b>65 530.47</b>	<b>68 120.00</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de 34 votants (un conseiller s'étant absenté), approuve le budget de fonctionnement 2011 du Relais Services Publics ainsi que son financement.

## 8. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Créations de poste : M. le Président propose la création, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, des postes suivants, après accord des commissions administratives paritaires :

- Filière sanitaire et sociale :
  - 1 éducatrice chef de jeunes enfants (30/35<sup>e</sup>)
- Filière technique :
  - 1 adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (à temps complet)
  - 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (à temps complet)

Il fait savoir que la commission Personnel, lors de sa réunion du 09 novembre 2010 a émis un avis favorable à ces créations de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 34 voix pour et 1 abstention décide la création des postes ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

- Convention de mise à disposition : M. le Président informe le conseil communautaire de la candidature de M. Thierry Morel au poste de responsable du service technique. M. Morel est actuellement en poste au SIRTOM de Flers-Condé et M. le Président propose de convenir avec cette collectivité d'une mise à disposition à 50 % du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2011, pour une prise de poste officielle au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

VU le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dite Le Pors modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

CONSIDERANT l'ouverture de poste de responsable des services techniques de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT la pertinence d'une mise à disposition permettant assurer la continuité du service public et la phase de transition, dans l'intérêt des deux collectivités ;

CONSIDERANT les termes de la convention ci-dessous résumés :

- objet : mise à disposition de M. Thierry MOREL à la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour l'exercice des fonctions de Directeur des services techniques ;
- durée : du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2011 ;
- conditions : exercice de ses fonctions par l'agent, à mi-temps à raison de 75 h 50 min par mois dans chaque collectivité ;
- rémunération : par le Sirtom de la Région Flers-Condé, sur la base d'un temps plein ;
- remboursement mensuel au *prorata temporis* par la Communauté de Communes de la Côte des Isles de la rémunération (traitement indiciaire et régime indemnitaire) et de l'ensemble des charges liées à cette rémunération ;

Ainsi, sous réserve des avis des commissions administratives paritaires des Centres de Gestion des départements de l'Orne et de la Manche ;

le Conseil Communautaire, à l'unanimité est appelé à :

1. APPROUVER les termes de la convention ci-dessus exposés ;
2. AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition dont les termes sont ci-dessus résumés ;
3. PRECISER que la mise à disposition prévue dans le cadre de cette convention fera l'objet, au bénéfice du Sirtom de la Région Flers-Condé, d'un remboursement des salaires et charges au *prorata temporis* du temps passé par l'agent au sein de la Communauté de Communes de la cote des Isles.

## 9. SITE TOURISTIQUE - TARIFS

M. le Président présente les modifications de tarifs des produits en vente au site touristique de Fierville les Mines ainsi que quelques nouveaux produits :

Calvados 70 cl.....	29.00 €
Cidre 75 cl .....	2.80 €
Jus de pommes .....	2.80 €
Pommeau .....	11.50 €
Cotentinois .....	11.50 €
Presqu'île .....	11.50 €

Liqueur 4 Saisons .....	13.00 €
Griottes au calvados .....	19.90 €
Rouleaux 3 fleur de sel .....	7.50 €
Miel 1 Kg .....	8.50 €
Mug Moulin vide .....	7.50 €
Mug Moulin garni 150g caramels.....	9.50 €
Sac cabas coton Moulin.....	1.50 €
Porte-clés Moulin Plexi .....	3.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### - Calendrier :

- Commission jeunesse : lundi 21/02/2011 à 20 h 30
- Bureau : mercredi 02/03/2011 et mercredi 16/03/2011 à 18 h
- Conseil communautaire : jeudi 24/03/2011 à 20 h 30
- Commission OM : jeudi 31/03/2011 à 20 h 30

### - Service Ordures Ménagères

M. le Président informe l'assemblée que le nouveau camion ordures ménagères va être livré le 24 février prochain.

### - Information sur le nouveau contrat de territoire

M. le Président rend compte de la réunion d'information organisé par le Conseil Général le 10 février dernier sur la politique territoriale engagée à partir de 2011, à savoir :

- le renforcement de la lisibilité et de la cohérence de l'action du département,
- la simplification et clarification des modalités d'aide départementale,
- le développement d'un partenariat actif avec les intercommunalités,
- la poursuite d'une démarche volontariste de développement durable,
- le renforcement des élus départementaux en tant qu'interlocuteurs privilégiés.

Il rappelle que l'actuel contrat de territoire de la Communauté de Communes se termine en fin d'année et que le nouveau contrat 2012/2014 sera négocié avec le département en septembre 2011. Il demande aux communes de bien vouloir retourner les fiches action du SIAT qui vont être la base de ce nouveau contrat.

Il indique qu'une plaquette d'information sur la politique territoriale éditée par le Conseil Général est à la disposition des maires.

### - Etude diagnostic accessibilité personnes handicapées

M. le Président donne lecture d'un courrier de la mairie de Portbail qui sollicite la prise en charge, par la Communauté de Communes, du montant du diagnostic des établissements recevant du public, dans le cadre d'une nouvelle compétence.

M. le Président rappelle la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics accessibilité des ERP auquel certaines communes n'ont pas souhaité adhérer. La rédaction du bon de commande est actuellement étudiée avec les communes adhérentes. Si de nouvelles communes souhaitent y participer, elles doivent remettre très rapidement leurs éléments. S'agissant du questionnaire sur les bâtiments publics, certaines communes ne l'ont pas encore retourné.

### - Information sur le moulin :

M. le Président informe l'assemblée de la reprise du bail commercial de l'auberge du moulin. Il indique également que l'émission « Echappées Belles » sur France 5 fera un reportage sur le site.

- Point sur la réforme territoriale

M. le Président rend compte des différentes réunions qui se SONT tenues avec les élus des Communautés de Communes de la Hague, Les Pieux et Douve Divette et indique que contrairement aux articles parus dans la presse, l'étude n'est pas abandonnée. Une prochaine réunion, programmée le lundi 28 février prochain, se tiendra au siège de la 3CI où seront abordés les sujets sur les finances, les différents niveaux de compétences etc... Il indique également que les contacts avec les EPCI de Bricquebec, La Haye du Puits et St Sauveur le Vicomte ne sont pas rompus. M. Henry Levéel indique que les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale pourront être amenés à dialoguer avec M. le Préfet et si nécessaire le contraindre à modifier le schéma départemental devant être déposé au plus tard le 31 décembre 2011. M. Edouard Mabire fait part de son inquiétude quant au délai trop court pour le règlement de toutes les divergences entre collectivités (compétences, finances...) et souhaite que les temps de réflexion soient respectés. Il souhaite que la collectivité continue son travail en interne afin d'étudier les nouvelles compétences qu'elle pourrait être amenée à exercer (ex : assainissement collectif, compétence scolaire...). M. Alain Desplanques indique pour sa part que la fusion des quatre collectivités n'est pas envisageable mais que les collectivités de la Hague et des Pieux sont intéressés par le potentiel touristique que pourrait leur apporter la 3CI

- Topoguides randonnée

M. Alain Desplanques fait part à l'assemblée du travail entrepris sur la refonte des topoguides depuis 1 an ½ ; en collaboration avec les offices de tourisme, les associations de randonnée et les mairies. Il invite les délégués à examiner les différents prototypes affichés dans la salle de conseil.

- SCOT ligne EPR

M. Daniel Mellet souhaite connaître l'avancée des discussions sur la ligne EPR. M. le Président indique qu'une réunion du Syndicat Mixte du Scot Cotentin aura lieu la semaine prochaine. Y seront examinées les réponses et propositions de la Commission d'Enquête.

La séance est levée à 23 h 15